

JB

Lu.
JPOZ

Mairie Pont de Chéruy
22 rue de la république
38230 Pont de Chéruy

COURRIER ARRIVE LE

12 AVR. 2024

Mairie de PONT DE CHERUY
38230

Moirans, le 27 mars 2024

Réf : Service Aménagement
SF

Le Président,

Siège Social

34 rue du Rocher de Lorzier
ZA Centr'Alp
38430 Moirans
Tél. : 04 76 20 67 11
Email : accueil@isere.chambagri.fr

Objet : Avis PLU Pont de Chéruy

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de PLU arrêté par votre conseil municipal le 25 janvier dernier. Après avoir pris connaissance du dossier, nous vous adressons par la présente notre avis.

Nous avons noté que votre projet de Plu ne prévoit pas d'extension des secteurs d'activités économiques. Un projet d'extension de groupe scolaire pourrait être consommateur d'ENAF (espaces agricoles et naturels) sur près de 2.85 ha. Nous resterons vigilants quant aux consommations d'espaces agricoles et accompagnerons si besoin les exploitants ou les aménageurs dans le cadre de ces projets d'aménagement notamment en termes d'indemnités.

Les données qui sont apportées sur la consommation foncière portent sur une période allant de 2004 à 2021, or la période de référence porte normalement sur une période de 10 ans de 2011 à 2021. Il est donc difficile d'apprécier la consommation d'ENAF.

Quant au règlement écrit, il semble également conforme aux attentes de la profession et correspond aux préconisations prévues au niveau départemental.

Notre compagnie émet un **avis favorable** pour votre projet de PLU communal, et reste à votre disposition pour toute question relative à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



République Française
Etablissement public
loi du 3/01/1924
Siret 18381001900038
APE 9411Z

www.isere.chambres-agriculture.fr

Jean-Claude DARLET

